

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 octobre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-316

présenté par  
Mme Ménard**ARTICLE 39****ÉTAT B****Mission « Investissements d'avenir »**

Modifier ainsi les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche	0	20 000 000	
Valorisation de la recherche	0	0	
Accélération de la modernisation des entreprises	20 000 000	0	
<b>TOTAUX</b>	<b>20 000 000</b>	<b>20 000 000</b>	
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>		

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Transférer 20 000 000 euros du programme 421 « Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche » à l'action 06 « Créations expérimentales de sociétés universitaires et scientifiques » vers le programme 423 « Accélération de la modernisation des entreprises » à l'action 07 « Fonds à l'internationalisation des PME ».

Parce que les PME représentent 99,9 % des entreprises et près de la moitié de l'emploi salarié, il est important qu'elles bénéficient d'un soutien constant, notamment en matière d'internationalisation, qui est l'un des enjeux du développement économique des PME. En effet, si de nombreuses PME ont une vocation résolument locale - qui n'est pas synonyme d'échec - d'autres peuvent déployer leur potentiel à une autre échelle et il convient d'accompagner les stratégies qui auront un impact positif pour la France.